

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande de fermeture à la circulation de SUEZ EAU France - THIZY du 06/03/2022 pour des travaux de création de branchement d'eau potable situés dans 55 Rue du Marronnier sur la RD 45 en agglomération à Pradines (Loire).

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la demande effectuée par SUEZ EAU FRANCE, des travaux seront effectués sur la RD 45 en agglomération et plus précisément à proximité du n° 55 dans la Rue du Marronnier à Pradines, du 28 mars 2022 au 02 avril 2022 pour 1 jour de travaux.

**Article 2** : Durant cette période, cette partie de la RD 45 (en agglomération) sera fermée à la circulation dans les deux sens de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds. Un itinéraire de déviation sera indiqué.  
Seuls les riverains et les entreprises seront autorisés à emprunter cette voie.

**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de St Symphorien de Lay.
- L'entreprise SUEZ EAU France.

Fait à PRADINES, le 15 mars 2022.  
Le Maire,  
Charles BRUN.